

# PROCÈS VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES

## DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

*Service :* **Direction des Affaires Juridiques**  
*Date Limite de Réception des offres :* **6 juillet 2006 16 H 45**  
*Nature de la prestation :* **Délégation de service public – réseau de chauffage urbain – quartier Grammont**  
*Avis de publicité du* **1<sup>er</sup> et 3 avril 2006**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

*Date de la Réunion :* **le 7 juillet 2006**

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE**

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Convocation du 27 juin 2006</i>
Monsieur GUYARD	Adjoint au Maire Président de la Commission	Présent
Madame KOWALSKI	Conseillère Municipale	
Monsieur SADOUNI	Conseiller Municipal	
Monsieur PIQUET	Conseiller Municipal	
Monsieur BRARD	Conseiller Municipal	
Madame DUPRAY	Conseillère Municipale	Présente
Madame CHEVAL	Adjointe	
Monsieur VIEUXMAIRE	Conseiller Municipal	Présent
Madame MEHAIGNERY	Conseillère Municipale	
Madame PAILLARD	Conseillère Municipale	Présente
Monsieur LESCENE	Conseiller Municipal	

### **MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE**

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Convocation du 27 juin 2006</i>
Monsieur le représentant de la DGCCRF	D.G.C.C.R.F.	
Monsieur LUX	Trésorier Municipal Principal	

## ANALYSE DES OFFRES

## I – INVENTAIRE ET ANALYSE DES PLIS RECUS

Le vendredi 7 juillet 2006 à 10h30, la Commission de Délégation de Service Public, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUYARD, Adjoint au Maire, et composée conformément à la délibération du 16 décembre 2005, s'est réunie en l'Hôtel de Ville, afin de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence concernant la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain pour le Quartier Grammont.

### 1/ contenu du dossier d'offres devant être remis par les candidats:

**I** - le **projet cadre du contrat de concession** complété, signé, paraphé

**II** - une synthèse des **modifications souhaitées** et des **propositions de rédaction attendues** au projet de convention de concession, au règlement de service et à la police d'abonnement

**III** - le modèle de **police d'abonnement** complété, signé et paraphé

**IV** - le modèle de **règlement de service** complété, signé et paraphé

**V** - un **mémoire explicatif** faisant ressortir : les moyens opérationnels que le candidat s'engage à mobiliser localement pour assurer les travaux puis l'exploitation du service, son implantation, et le cas échéant, le recours à la sous-traitance et l'identité des sous-traitants. A cet effet, le candidat produira une fiche descriptive de l'organigramme du personnel affecté au contrat de la Ville de Rouen.

**VI** - une **notice architecturale** décrivant les principes d'intégration du projet dans le site et **une esquisse** correspondant aux prescriptions urbaines présentées en pièce 5 du dossier de consultation.

**VII** - un **projet de contrat de fourniture bois**

**VIII** - un **récapitulatif de l'offre (en 3 pages)** faisant clairement apparaître les clients raccordés, la quantité d'énergie livrée, la puissance bois installée, le linéaire de réseau et le tarif de vente du kWh.

**IX** - un **bilan énergétique et une évaluation du coût du combustible bois et du R1** du service reprenant le tableau de la pièce n°9 du dossier de consultation.

**X** - un **compte d'exploitation prévisionnel** détaillé du service (pièce n°8 du dossier de consultation) remis sous format papier et sous forme informatique comprenant également un plan pluriannuel de renouvellement des équipements.

**XI** - le **détail chiffré des conditions et du délai de réalisation des investissements** prévus en pièce 4 du dossier de consultation.

Les candidats répondront de façon strictement conforme au dossier de consultation (offre de base). Ils pourront ajouter tout document qu'ils jugeront utiles.

Les candidats devront proposer, en variante obligatoire, le non raccordement de la clinique Mathilde.

Pour l'offre de base et la variante obligatoire, toute offre ne respectant pas le taux de couverture par le bois fixé à l'article 13 du projet de contrat de concession sera écartée.

Des offres variantes complémentaires sont admises sous réserve de la présentation claire et précise des modifications proposées.

Pour les offres variantes (obligatoire et complémentaire), les candidats fourniront uniquement les documents VIII, IX, X et XI.

Les offres remises par les candidats sont examinées par la Commission en considération des critères suivants, sans hiérarchisation :

- valeur technique de l'offre, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et du programme prévisionnel de gros entretien renouvellement
- valeur architecturale de l'offre
- pertinence du compte d'exploitation prévisionnel détaillé et de ses hypothèses d'évolution
- compréhension des obligations de service public, notamment de continuité du service public et de qualité du service rendu à l'utilisateur
- évaluation financière et conditions de réalisation de l'ensemble du programme d'investissement
- niveau des tarifs proposés

L'analyse comparative portera en premier lieu sur l'offre de base. Les offres variantes seront examinées dans un second temps.

### **2/ conditions de réception des candidatures**

Le règlement de consultation a fixé au mardi 4 juillet 2006 à 16h45, les date et heure limites de réception des offres. Ces délais ont été reportés au jeudi 6 juillet 2006 à 16h45.

### **3/ inventaire des plis reçus**

<i>No Dépôt</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Observations</i>
<b>1</b>	6/07/2006 14h08	<b>SOCCRAM</b> 92 110 Clichy	
<b>2</b>	6/07/2006 16h04	<b>DALKIA</b> 76 000 Rouen	

## **DECISION DE LA Commission**

Après inventaire des pièces fournies par chacune des entreprises, la Commission demande aux services municipaux :

- une vérification précise de cet inventaire,
- un examen de la recevabilité de l'offre de la société SOCCRAM qui se présente en groupement conjoint,
- l'analyse technique, juridique et financière du contenu de chacune des offres.

Elle renvoie son avis à une réunion ultérieure.

Fait à Rouen le 7 juillet 2006